

## Bulletin N°4 du 15 juin 2023

### Résumé de la semaine

Les pluies orageuses du week-end ont eu un impact modéré, voire insuffisant sur l'humidité des cours d'eau. De nouvelles précipitations orageuses sont prévues en début de semaine prochaine qui s'inscriront dans une période globalement sèche, sans précipitation soutenue pour les 15 prochains jours. La demande climatique devrait passer de 6,5 mm/j à 2,2 mm/j.

L'arrêté n°5 du 13 juin 2023 paru dans la **Sarthe** et en vigueur actuellement :

- ↪ **Mesure de Crise** pour la zone d'alerte ; **Affluent de la Sarthe médiane (Orne Champenoise, Rhonne, Roule crotte, Vezanne et fessard) : Interdiction** des prélèvements dans les eaux superficielles.
- ↪ **Mesure d'alerte renforcée** pour la zone d'alerte, **Gée : réductions volumétriques (-60 %)** sont appliquées, pensez à vos relevés de compteurs.
- ↪ **Mesure d'alerte** pour la zone d'alerte, **Vaige-Taude-Erve : Réduction des volumes (-40 %)** hebdomadaires autorisés.
- ↪ **Mesure de vigilance** pour la zone d'alerte de la **Vègre**, l'autolimitation est de rigueur.

**En restriction, vous devez faire votre relevé de compteur tous les jeudis via irrig'eau.** En cas d'oubli, vous pouvez toujours envoyer vos index par mail à [irrigation-72@pl.chambagri.fr](mailto:irrigation-72@pl.chambagri.fr) ou par SMS au 06 30 09 82 54.

L'arrêté en Mayenne pour les usages de l'eau en période d'étiage d'actualité **date du 6 juin 2023:**

- ↪ **Mesure d'alerte** sur la zone d'alerte **Sarthe Aval** qui engendre des **interdictions de prélèvement horaire ou des mesures d'autolimitations** (cf. Rubrique Restriction d'irrigation / Mesures de gestion de ce bulletin pour en savoir plus selon votre situation)

L'arrêté Etiage n°2023-02 du Maine-Et-Loire en vigueur :

- ↪ Prélèvement **Eaux superficielles : Vigilance** sur la zone d'alerte **Sarthe** :
- ↪ Prélèvement **Eaux Souterraines : Vigilance** sur la zone d'alerte **Loir-Sarthe-Aval** :
  - **Cela entraine des mesures d'autolimitations sur ces deux zones d'alertes**

## Météo :






### Météo de la semaine passée

Période 06/06 au 13/06	Pluies mm	ETP mm	Sommes températures base 6°C
Loué	1,8	42,9	126
Avoise	19,9	44,1	128,4
Meslay du Maine	19,3	40	121,8
Montreuil sur Loir	37,7	40,4	127,9

Source : Weather Measures.

Les températures sont en hausse. Les précipitations orageuses du week-end dernier font suites à près de trois semaines sans pluie. Les cumuls sont très hétérogènes. La demande climatique moyenne est de 6 mm/j.

## Prévisions météo à 5 jours

	Jeudi 15/06	Vendredi 16/06	Samedi 17/06	Dimanche 18/06	Lundi 19/06
<b>Temps</b>					
<b>T° min /max (°C)</b>	16/28	16/28	18/30	17/24	14/26
<b>Pluie (mm)</b>	0 - 1	0 - 1	0	5 - 6	3 - 4
<b>ETP (mm)</b>	6,5	5,1	5,3	3,9	2,2
<b>Vent (km/h)</b>	NNE 5-25	N 5-10	E 5-30	O 15-25	SSE 10-35

Sources : Météociel/Weather Measures : Avoise – Meslay du Maine – Montreuil sur Loir – Loué

La fin de semaine s'annonce encore sèche et chaude. Les nuages seront plus présents et pourront donner des averses orageuses à partir de dimanche. La demande climatique sera en baisse à partir de vendredi et devrait passer de 6,5 à 2,2 mm/j d'ici lundi.

## Le territoire



## Situation des ressources en eau

### Evolution des débits des cours d'eau sur la semaine passée :

Sarthe, et affluents rattachés (49 et 72)	Affluents Sarthe médiane (Orne Champenoise, Rhonne, Roule Crotte, Vezanne, Fessard) (72)	Gée (72)	Deux Fonds, Voutonne (72)	Vègre (72)	Vaige, Taude, Erve (53 et 72)
Stagne sous le seuil de vigilance	Stagne sous le seuil de crise	Stagne au-dessus du seuil d'alerte renforcée	Au-dessous du seuil de vigilance, en hausse	Stagne au-dessous du seuil de vigilance	Au-dessous du seuil d'alerte, en hausse

**Niveau piézométrique** au 13 juin pour la référence Sarthe Aval (49) n° 04242X0053 F – Cénomaniens/sables: 32. 51 m NGF, niveau stable, **sous le seuil de vigilance**.

## Restriction d'irrigation / Mesures de gestion

### SARTHE :

L'arrêté n°5 du 13 juin 2023 en vigueur actuellement :

- ↪ **Affluent de la Sarthe médiane : mesure de Crise** (Orne Champenoise, Rhonne, Roule crotte, Vezeanne et fessard) : **Interdiction** des prélèvements. **Relevé de compteur à faire même en l'absence d'irrigation tous les jeudis.** Pour vos demandes de dérogation : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/derogation-mesures-de-restriction-prelevement-eau> .
- ↪ **La Gée : mesure d'alerte renforcée : réduction du VHA de 60%**, - 40 % pour maïs semence sous contrat, culture légumière sous contrat, arboriculture et maraîchage, autolimitation pour plantes sous serre et technique économes. **Relevé de compteur à faire tous les jeudis même en l'absence d'irrigation.**
- ↪ **Vaige-Taude-Erve : mesure d'alerte : réduction du VHA de 40%** - 20 % pour maïs semence sous contrat, culture légumière sous contrat (hors celles en plein-champ implantées après une grande culture) Arboriculture et maraîchage, autolimitation pour plantes sous serre et technique économes. **Relevé de compteur à faire tous les jeudis même en l'absence d'irrigation.**
- ↪ **Mesure de vigilance** pour la zone d'alerte de la **Vègre**, l'autolimitation est de rigueur.

### MAYENNE :

L'arrêté en Mayenne du 6 juin 2023 pour les usages de l'eau en période d'étiage d'actualité :

- ↪ **Mesure d'alerte** sur la zone d'alerte **Sarthe Aval : interdiction d'irriguer de 10h à 20h et du dimanche 20h au lundi 10h** ; autolimitation pour les techniques économes et les plantes sous serres.

### MAINE-ET-LOIRE :

L'arrêté Etiage n°2023-02 du Maine-Et-Loire du 9 juin 2023 en vigueur :

- ↪ Prélèvement **Eaux superficielles** : **Vigilance** sur la zone d'alerte **Sarthe** : autolimitation.
- ↪ Prélèvement **Eaux Souterraines** : **vigilance** sur la zone d'alerte **Loir-Sarthe-Aval** : autolimitation.

### Rappel des restrictions durant la période d'étiage :

	Seuil de vigilance	Seuil d'alerte	Seuil d'alerte renforcée	Crise
Mayenne	AUTO LIMITATION	<b>Interdiction d'irrigation de 10 h à 20h et du dimanche 20 h au lundi 10h</b> sauf arrosage raisonné	<b>Interdiction des prélèvements</b> sauf arrosage raisonné : interdiction d'irrigation de 10 h à 20h et du dimanche 20 h au lundi 10h	<b>Interdiction totale d'irrigation</b>
Maine et Loire		Interdiction remplissage des plans d'eau <b>Interdiction d'irrigation de 10 h à 20h</b> sauf cultures sensibles et techniques économes en eau	Interdiction remplissage des plans d'eau <b>Interdiction totale d'irrigation</b> sauf cultures sensibles et techniques économes en eau	
Sarthe		Interdiction remplissage des plans d'eau à usage d'irrigation de 10h à 20h <b>Limitation des prélèvements à 60 % du VHA</b> pour prairies et grandes cultures Limitation des prélèvements à 80 % du VHA pour cultures sous contrats, arboriculture et maraîchage Auto limitation pour plantes sous serres des cultures irriguées par goutte-à-goutte ou par micro-aspersion	Interdiction remplissage des plans d'eau <b>Limitation des prélèvements à 40 % du VHA</b> pour prairies et grandes cultures Limitation des prélèvements à 60 % du VHA pour cultures sous contrats, arboriculture et maraîchage Auto limitation pour plantes sous serres des cultures irriguées par goutte-à-goutte ou par micro-aspersion.	

**Arrosage raisonné** : arrosage des plantes sous serres, en containers, des cultures irriguées au goutte à goutte ou par micro aspersion, des jeunes plants et bassinages des semis.

**Cultures sensibles** = arrosage des plantes sous serres, en containers, rosiers, tabac, bassinage des semis et arrosage des jeunes plants

**Techniques économes** = irrigation au goutte-à-goutte et micro-aspersion. **Non concernés** = réserves collinaires déconnectées

## Etat des cultures et des sols : Maïs

**Stade de la culture :** en fonction de la période de semis, les stades des parcelles de maïs du réseau vont de 8 à 16 feuilles. Sur le territoire, il peut varier de 3 à 16 feuilles. A noter qu'une fois levés, les maïs développent 1 à 2 feuilles par semaine actuellement.

**Etat de la réserve hydrique :** sur les sondes actuellement suivies, la réserve en eau du sol varie entre 10 % et 50 % de la RFU max selon les pluies du week-end dernier et du stade de la culture.

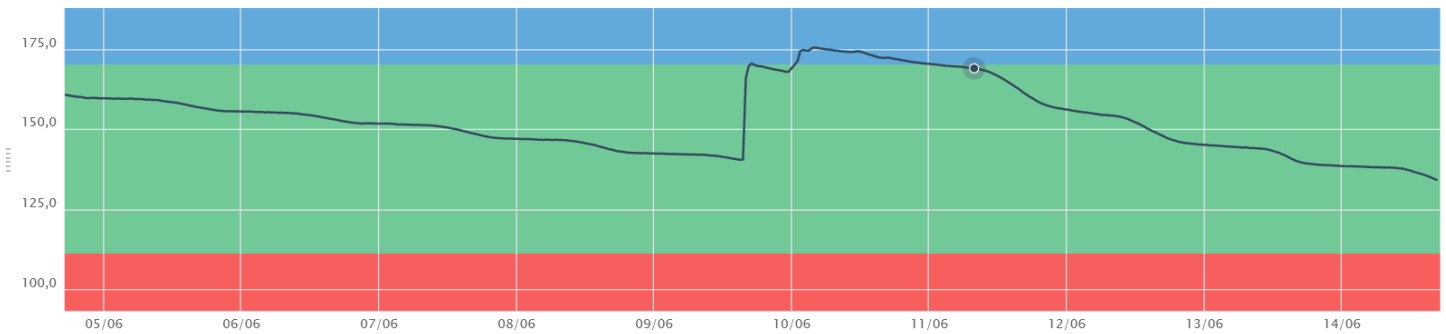
### **Exemple d'une sonde – unité de la Voutonne :**

#### Caractéristiques de la parcelle irriguée

Type de sol : limon calcaire  
RFU (mm) sur 60 cm : 60 mm

Culture : Maïs grain (indice 310)

#### Evolution de l'humidité tous les 10 cm des 10 derniers jours



Cette parcelle a eu la chance de bénéficier de pluies importantes vendredi dernier (environ 30 mm infiltrés d'après la sonde). Les consommations ont repris. Pour cette parcelle, le besoin en eau du maïs est encore couvert pour 6 à 7 jours.

#### **Stratégie et conseil d'irrigation :**

Pour les maïs n'ayant pas atteint le stade 10 feuilles, on est encore en dehors de la période de sensibilité au stress hydrique (12 feuilles pour les sols à bonne RFU).

Pour les maïs ayant dépassé ce stade, globalement la réserve en eau du sol est encore suffisamment pourvue pour atteindre la fin du week-end et confirmer le retour de pluies orageuses. Si ce n'était pas le cas, le démarrage de l'irrigation pourrait s'envisager début – milieu de semaine prochaine.

## Rappel des relevés de compteurs en Sarthe

1/ Je suis irrigant dans une nappe dite « profonde » : je fais mon relevé de compteurs tous les 1<sup>ers</sup> jeudis du mois.

2/ Je suis irrigant et soumis aux restrictions :

- En l'absence de restriction : je fais un relevé tous les 1<sup>ers</sup> jeudis du mois
- Dès que je suis concerné par les restrictions : je fais un relevé tous les jeudis.

### Chambre d'agriculture des Pays de la Loire – Site d'Angers

14 avenue Jean Joxé CS 80646  
49006 ANGERS  
Tél. 02 41.96.75.00

**Rédaction** : JP. Prince, M. Moineau

**Comité de relecture** : M. Moineau,  
L. Temen, JP. Prince, E. Plessis

**Reproduction interdite**

Avec le soutien financier de :



Retrouvez l'inf'Eau chaque mercredi sur <https://bit.ly/InfEau>